

TARIFS

(applicable à compter du 1^{er} avril 2017 selon décret du 10 janvier 2017)

Consultations détachables

<u>Libellé de la consultation</u>	<u>TARIF</u>
- procuration à la charge de l'absent	25,00€ HT
- Délibération des sociétés	
- Dépôt de pièces lotissement	
- succession : par facture réglée	10,00€ HT
- Compte liquidatif simple	150,00€ HT
- Compte liquidatif complexe	400,00€ HT
- Estimation simple (non suivie d'un acte)	100,00€ HT
- Estimation (dans le cadre d'une succession) un seul bien	250,00€ HT
- Estimation(dans le cadre d'une succession), plusieurs biens	350,00€ HT
- attestation diverses	20,00€ HT
- état des lieux des baux d'habitation 50% charge propriétaire 50% charge locataire	140,00€HT

Honoraires de négociation

(applicable à compter du 1^{er} avril 2017 selon décret du 10 janvier 2017)

<u>Prix de vente</u>	<u>Honoraires</u>
de 1500€ à 10 000€	500€ TTC
De 10 000€ à 50 000€	2 500€ TTC
De 50 000€ à 120 000€	5% TTC du prix de vente
Au-delà de 120 000€	4% TTC du prix de vente